

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015</b></p>
--

29 Membres élus le 30 mars 2014 :

MM. MICHON Jacques, BANSCH Steve, HAMROUNI Abdelmalek, DELAIN Danièle, HUMERY Gilles, MORANTIN Brigitte, CARLIER Louis, PARNETZKI Claudine, MUTTE Sabine, RICHARD Dominique, AIT LASRI Auriane, MASCARTE Roger, DESORT Betty, MAILLIOTTE J. Pierre, LEMAY Sylvie, MERCIER Olivier, VEREZ Richard, COUILLEZ Henri, KADI Ilham, DEQUIDT Jany, HUMEZ Françoise, CONTRAFATTO Yvonne DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, DELPORTE Fabrice, BAUDUIN Stéphanie, BACHIRI Karim, FRASCA Geneviève, HIMEUR Kémici.

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme DESORT Betty (pouvoir à DEQUIDT Jany).

Monsieur le Président :

J'ai une seule excuse, qui est notre amie Betty Desort qui a été opérée hier, une opération assez grave et je lui souhaiterai un prompt rétablissement de la part du conseil municipal. L'opération a été très longue mais s'est bien passée.

**Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Président :

Comme à chaque conseil municipal, nous allons commencer par désigner le secrétaire de séance, et comme habituellement je vous propose que ce soit monsieur Steve BANSCH, le benjamin de l'assemblée.

Monsieur Desmons :

Pas d'objection.

Adopté à l'unanimité.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 novembre 2015**

Monsieur le Président :

Avez-vous des remarques ?

Monsieur Desmons :

Pas de remarque.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président :

Comme maintenant à chaque conseil quelques mots sur les événements survenus depuis le conseil municipal du 12 novembre 2015.

Pour commencer permettez-moi en mon nom personnel et en celui du conseil municipal de présenter mes plus sincères condoléances à monsieur Desmons pour le décès de son grand-père, ainsi qu'à monsieur Mercier pour le décès de sa tante.

Le 13 novembre a eu lieu la remise des récompenses aux participants des jardins et façades fleuries. Comme chaque année, nous avons eu le plaisir d'écouter monsieur Dehaze et sa passion pour les fleurs mais aussi pour les légumes. Nous avons eu le plaisir d'accueillir des représentants de Maisons et Cités qui ont, eux-aussi, récompensé leurs locataires. Norévie le

fera lui d'une façon différente. Nous avons eu au cours de cette cérémonie l'occasion de féliciter les agents de notre commune pour la confirmation de notre deuxième fleur avec les encouragements du Jury. Nous avons pu également féliciter la CLIS de l'école Gambetta qui a reçu le prix national du petit jardinier. Félicitations également à Gilles Humery et à Danièle Delain pour la parfaite organisation de cette cérémonie.

Le soir même, notre pays a vécu l'un des pires événements de son histoire.

Moins d'un an après les attentats de janvier dernier à Charlie-Hebdo, la République a été frappée en son cœur.

Jamais depuis la guerre, Paris n'avait eu à connaître un tel massacre.

Ce sont nos terrasses de café, nos lieux de loisirs, de sport et de culture qui ont été frappés. C'est notre façon de vivre en liberté et notre démocratie qu'ils ont visé.

Personne ne pouvait rester indifférent devant un tel massacre contre des victimes totalement innocentes, dont des touristes étrangers et des habitants de notre région.

Je rappelle, une nouvelle fois, qu'il nous faut nous garder de tout amalgame.

Jamais la vindicte populaire, la panique, la stigmatisation ni la peur n'ont été bonnes conseillères.

Restons vigilants, lucides et déterminés à défendre ces valeurs qui sont constitutives de notre République.

Restons unis, rassemblés et déterminés à ne pas céder à la remise en cause de ce qui détermine notre volonté de vivre ensemble, c'est la meilleure façon de faire face à cette sauvagerie !

Nous ne pouvons que nous féliciter de la réponse de notre population et des agents municipaux à mon appel à participer aux différents hommages que nous avons organisés.

Le 21 novembre s'est tenu le traditionnel concert de Ste Cécile à la salle des fêtes. Nous avons pu apprécier l'excellent travail effectué par notre école de musique, l'harmonie et la chorale. En effet au-delà de la prestation habituelle de l'harmonie, les élèves de la chorale et de l'école de musique ont pu cette année montrer au public particulièrement nombreux, leurs nouvelles mais déjà solides compétences.

Ce fut également l'occasion pour la chorale et l'harmonie de rendre un vibrant et émouvant hommage aux victimes du 13 novembre. Merci au président de l'harmonie, à Hervé, Isabelle et à tous les musiciens et choristes.

Le 26 novembre, avec Danièle Delain, nous nous sommes rendus chez nos doyens pour leur remettre leur colis et une caisse de champagne, encore un témoignage bien apprécié par ceux-ci.

Le 28 novembre, le bureau municipal a reçu les nouveaux nés avec leur famille autour d'une petite collation pour leur remettre leur premier livre. Petite attention qui est particulièrement appréciée.

Le 29 novembre a eu lieu le banquet des anciens toujours aussi prisé par ceux-ci. Bonne ambiance et amusement assurés pour les participants. Notre colis fut cette année encore plébiscité. Colis que nous sommes allés distribuer au Béguinage, j'en profite pour rappeler à une certaine et perpétuelle mécontente des réseaux sociaux qui n'habite pas Waziers, que nous sommes l'une des seules commune du Douaisis dont l'adjointe aux anciens se déplace dans les EHPAD et maisons de retraite pour offrir à l'occasion des fêtes de fin d'année un petit présent aux anciens qui ont quitté notre ville. Cette dame devrait plutôt nous remercier pour sa mère, au lieu d'en réclamer toujours plus !

Pour ma part, je félicite Danièle et sa commission pour la bonne organisation de ces initiatives.

Le 12 décembre, nouveau grand succès du marché de Noël avec le plein en exposants et surtout, nouveau record d'affluence durant toute la journée. Grande joie des enfants avec les démonstrations du cirque éducatif et la confection d'objets et de personnages en ballon.

Une nouvelle fois, les absents ont eu tort ! Bravo à Malek, à sa commission et ceux qui l'ont aidé.

Le 16 décembre la comédie musicale, œuvre originale écrite par Sylvain Demarthe, « une cigale en hiver », concoctée par l'école de musique en collaboration avec nos amis Brigitte et Roger a tenu toute ses promesses.

Ce matin même, nous avons effectué la pose de la première pierre des huit derniers logements Norévie au Faubourg Morelle. Logements de grandes qualités qui font la transition en douceur avec les locatifs, les accessions et les lots libres de construction.

Domage que si peu d'élus se soient intéressés à cette manifestation.

J'ai bien évidemment gardé la plus mauvaise nouvelle pour la fin. Il s'agit des élections régionales des 6 et 13 décembre.

Je rappelle qu'au premier tour, avec 807 voix et 33,16% des exprimés, la liste l'Humain d'Abord conduite par Fabien Roussel et sur laquelle figurait notre premier adjoint Steve Bansch est la seule formation politique qui résiste à la poussée du Front National sur notre commune, laissant loin derrière les autres groupes politiques, avec pour le Parti Socialiste 280 voix et 11,49% et pour le rassemblement de la Droite, 185 voix et 7,59%.

Comme le titre La Voix du Nord, le Front de Gauche n'a pas à rougir de ses résultats dans le Douaisis.

Il ne faut pas nous cacher que la situation est d'une gravité exceptionnelle. La France souffre. Elle souffre durement du chômage, de la précarité, du pouvoir de la finance sur nos vies et sur notre travail, où l'angoisse du lendemain ronge la vie de tant de nos concitoyens. Dans notre ville, le Front National obtient 967 voix et 39,70%.

Ce résultat confirme le grave état d'alerte social et démocratique de notre pays. Les électrices et électeurs ont utilisé le vote Front National pour exprimer leur désespérance. Ils en ont assez de ne pas être écoutés. Une autre politique est pourtant possible plaçant l'humain au cœur de toutes les questions sociales et non la finance.

Au second tour, 611 Waziérois supplémentaires sont venus voter, répondant ainsi à l'appel que j'ai lancé avec le groupe majoritaire, ils ont permis de faire barrage au Front National, plaçant Xavier Bertrand en tête avec 1498 voix et 56,98%. Même, si nous nous sommes sentis un peu seul contre le Front National durant cette campagne électorale, je suis fier, avec mon équipe municipale, d'avoir à notre niveau, participé activement à faire en sorte que notre région ne tombe pas dans les mains du Front National.

Je garde aussi en tête que nous devons prendre en compte que 164 Waziérois supplémentaires ont voté Front National au second tour.

### **Remplacement d'un membre du conseil municipal suite à une démission**

Monsieur le Président :

Suite à la démission de madame Treizébré à la fois de son poste de conseillère municipale et d'adjointe, il est donc nécessaire d'opter pour la montée de la première des non élus de notre liste pour remplacer Madame Treizébré au poste de conseillère municipale.

Il s'agit de Madame Yvonne Contrafatto qui devient donc, dès cette séance, conseillère municipale.

Toutes mes félicitations.

### **Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission**

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 2<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Nous allons donc passer à cette élection.

Avant de passer au vote, je tiens à vous informer, que renseignements pris auprès de la préfecture, et après avoir examiné une question écrite du Ministre de l'Intérieur, l'élection d'un seul adjoint n'amène pas l'obligation de remplacer une femme par une femme. Mais, s'il fallait remplacer deux adjoints, il faut absolument un homme et une femme.

Je le dis car bien évidemment, je vais faire appel à candidature, et vous pouvez présenter également un homme.

Pour l'organisation de ce vote, il nous faut désigner un secrétaire et deux assesseurs. Je vous propose de désigner comme secrétaire Steve Bansch, comme assesseurs Ilham Kadi pour notre groupe et ensuite quelqu'un de votre groupe monsieur Desmons.

Monsieur Desmons :

Nous proposons Stéphanie Bauduin.

Monsieur le Président :

Je fais donc appel à candidature pour les groupes, y-a-t'il des candidats pour ce poste d'adjoint ?

Monsieur RICHARD :

Pour le groupe Communiste et Républicain, nous proposons la candidature de monsieur Roger Mascarte.

Monsieur Desmons :

Nous ne proposons pas de candidat.

Monsieur le Président :

Nous allons donc maintenant passer au vote.

(appel, vote, dépouillement)

Il y avait        29 inscrits  
                      29 votants  
                      22 voix pour monsieur Mascarte  
                      4 votes blancs  
                      3 enveloppes vides.

Monsieur Mascarte est élu adjoint au maire.

### **Accessibilité : présentation du rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH)**

Un diaporama est diffusé et commenté par monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Il s'agit du rapport de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour l'année 2015. Le sommaire de ce rapport, vous allez avoir le contexte légal, les données générales, la voirie et les espaces publics, les services de transport collectif et l'inter-modalité, le cadre bâti avec des établissements recevant du public, le cadre bâti les logements, les conclusions et les annexes.

Le rapport est assez épais.

Un exemplaire du rapport a été donné à chaque président de groupe et bien évidemment quand il sera approuvé par l'assemblée chaque membre de la commission le recevra et pourra en faire profiter les personnes de son groupe.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2143-3,

Vu, la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment son article 46 modifié par l'article 98 de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures,

Considérant :

- Que la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) a été rendue obligatoire par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (codifiée à l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales) dans les communes de plus 5 000 habitants.
- Que la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées a été créée sur la commune de Waziers par une délibération du Conseil Municipal en date du 30 avril 2014. Il s'agit d'une commission spécifique régie par les dispositions de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Que la CCAPH s'est réunie les 29 octobre 2014, 10 décembre 2014 et 27 janvier 2015.
- Que la CCAPH doit établir un rapport annuel dressant le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Que le rapport relatif à l'année 2015 a été présenté et approuvé par la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées lors de sa réunion du jeudi 03 décembre 2015,
- Que ce rapport doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal,
- Qu'afin de répondre à cette obligation, le rapport annuel validé par les membres de la CCAPH est présenté en conseil municipal, puis transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Monsieur Desmons :

Non, monsieur Delporte et madame Charlet qui siègent à la commission nous avaient fait parvenir le rapport. Comme vous l'avez dit, nous sommes vraiment dans la phase de diagnostic, maintenant il va falloir voir ce que l'on arrive à faire, et nous n'avons pas d'objection par rapport à ce rapport, merci.

Monsieur le Président :

Je dois quand même signaler que l'association d'handicapée qui suit nos travaux nous a félicité pour le travail à la fois réalisé et le fait que nous sommes l'une de villes du Douaisis le plus en avance sur ces questions. C'était intéressant de le signaler.

J'ai été un peu vite après l'élection de Roger, je vais revenir sur son élection ; tout d'abord pour le féliciter chaleureusement et pour vous annoncer les délégations :

Roger Mascarte :

- La culture et les finances de la ville.

Steve Bansch :

- La jeunesse, les ALSH et les colonies.

Jacques Michon :

- Le personnel et l'information, la communication.

Bien évidemment, en début d'année, je procéderai à la désignation de deux nouvelles conseillères municipales déléguées et vous en aurez l'information, fin janvier ou début février en fonction de la date qu'on arrêtera pour le calendrier des conseils municipaux.

### **Finances : DM n°3**

Monsieur le Président :

C'est une décision modificative technique, c'est celle de fin où on ajuste les chiffres des recettes et des dépenses en fonctionnement et en investissement pour être juste en fin d'année.

	CHAP	ART.	DESIGNATIONS	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
<b>INVESTISSEMENT</b>	16	1641	Emprunts	8 000.00 €		1 <sup>er</sup> remboursement de l'emprunt 2015 Banque Postale
	21	21312	Bâtiments scolaires	9 415.00 €		Enrobé école Guironnet
	21	21538	Installations autres réseaux	135 000.00 €		Contrat chauffage (SAMEE) partie investissement
	21	2182	Matériel de transport	2 065.00 €		Remorque espaces verts
	21	2188	Autres immobilisations corporelles	-2 065.00 €		transfert achat remorque
	O24	O24	Produits de cession		5 000.00 €	régularisation

	10	10223	Taxe locale équipement		-10 000.00 €	Transfert au chap. 10226
	10	10226	Taxe Aménagement		10 000.00 €	Transfert au chap. 10223
	23	2315	Travaux voirie en-cours	- 62 415.00 €		Rue sanchez
	O41	2313	Travaux de constructions en-cours	450.00 €		Frais annonces école Duclos (régularisation)
	O41	2033	Frais annonces		450.00 €	Frais annonces école Duclos régularisation
	O21	O21	Virement de la section de fonctionnement		85 000.00 €	
	TOTAL INVESTISSEMENTS			90 450.00 €	90 450.00 €	

	CHAP.	ART.	DESIGNATIONS	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	O11	6042	Achat Prestations de services	3 600.00 €		Campagne environnement
	O11	60628	Autres fournitures non stockées	2 200.00 €		Divers (petit matériel)
	O11	6064	Fournitures administratives	1 500.00 €		Cartouches, encre Toner
	O11	611	Contrats Prestations Services	25 000.00 €		Scolarest + Cofely contrats

	O11	6135	Locations Mobilières	3 000.00 €		Locations Salti (chariots élévateurs, tractopelle...)
	O11	61521	Entretien Terrains	25 000.00 €		Andriolo Espaces verts
	O11	61522	Entretien Bâtiments	5 000.00 €		Destruction garage (Poty)
	O11	61551	Entretien Matériel Roulant	2 000.00 €		Divers véhicules
	O11	616	Assurances	1 500.00 €		Ajustement flotte auto
	O11	6184	Versement Organismes Formation	13 100.00 €		Contrats avenir
	O11	6226	Honoraires	11 000.00 €		Avocat 2 dossiers + Modification PLU + RTCIP Téléphonie
	O11	6231	Annonces et insertions	600.00 €		Modification PLU
	O11	6236	Catalogues et imprimés	600.00 €		Cartes Vœux + agenda culturel
	O11	627	Services Bancaires	3 000.00 €		Dossiers Emprunts
	O11	6281	Cotisations	750.00 €		association petites villes de France
	O11	6288	Autres services extérieurs	2 800.00 €		Activités ALSH
<b>FONCTIONNEMENT</b>	O12	64131	Rémunérations contrats	20 000.00 €		NAP
	O12	6454	Assedic	3 000.00 €		NAP
	O12	6475	Médecine du travail	2 000.00 €		

66	66111	Intérêts des emprunts	-50 000.00 €		
O13	6096	Atténuation charges appro		8 400.00 €	Avoirs + résiliation compteur EDF
O13	619	Atténuation de charges Remises		570.00 €	Remboursement cotisation assurance
O13	6459	Atténuation charges Sécurité sociale		8 250.00 €	Trop versé association 2014 + Remboursement CNRACL agent
O13	6419	Atténuation de charges remboursement Rémunération personnel		-35 670.00 €	
70	70323	RODP		3 100.00 €	Domaine public nouveau contrat orange
70	70688	Autres Prestations Services		13 000.00 €	Redevance Scolarest
73	73111	Taxes Foncières et Habitation		10 800.00 €	Transfert Taxe Pylônes électriques
73	7343	Taxes sur les Pylônes électriques		-10 800.00 €	Transfert Taxe Pylônes électriques
74	74741	Communes membres du GFP		27 000.00 €	Commune de Douai pour les enfants de la Clochette accueillis à Copernic
75	758	Produits divers gestion courante		1 000.00 €	Remboursement Assurances
77	773	Annulation mandats exercices antérieurs		135 000.00 €	Contrat SAMEE Chauffage transfert en Invest
O23	O23	Virement vers section investissement	85 000.00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT			160 650.00 €	160 650.00 €	

	TOTAL GLOBAL DM N°3	251 100.00 €	251 100.00 €	

Avez-vous des questions, des remarques ?

Monsieur Desmons :

Oui, j'ai deux questions.

Vous avez déjà répondu à plusieurs choses en commission des finances lundi, c'est surtout sur le fonctionnement.

Les locations immobilières, 3 000 € de plus, nous avons budgété 33 000€. Qu'est-ce qu'il y a eu besoin de plus ?

Monsieur le Président :

Il y a la location des véhicules pour les ALSH, plus de la location de tractopelle, et de chariot élévateur. Nous en avons eu plus besoin et comme nous voulons que notre personnel travaille en sécurité, nous louons le matériel nécessaire.

Nous avons, par exemple, une location en ce moment pour des travaux à la piscine. Des travaux sont effectués par Cofély, et nous en avons profité, avec monsieur Carlier, pour effectuer une série de travaux de nettoyage, de renforcement, etc.

Monsieur Desmons :

Ensuite, des petits chiffres, mais, sur les catalogues et imprimés, nous avons réalisé 1400 en 2013, 2000 en 2014 et donc vous anticipez une baisse à 1 500 et finalement nous sommes obligés de remettre 600 €. Pourquoi ?

Monsieur le président :

Au moment où nous avons fait le budget les indications nous montraient qu'il pourrait y avoir une baisse et, finalement il y a augmentation du prix du papier. Nous fonctionnons par consultation. Nous ne pouvions pas le prévoir, mais ce ne sont pas des sommes énormes. J'ajoute que certains cartons d'invitations n'avaient pas été anticipés.

Monsieur Desmons :

Ensuite, c'est sur les honoraires des avocats sur les deux dossiers.

Vous aviez évoqué le dossier des quads, le deuxième c'est ?

Monsieur le Président :

Vous avez la ferme Salha, un dossier en cours avec la papeterie La Victoire, un troisième avec des rodéos etc.

Vous me demandez souvent de veiller à la sécurité, donc j'y veille, mais cela coûte de l'argent et il faut s'en occuper. Le contrat du prestataire qui a servi à préparer le renouvellement de notre matériel de téléphonie, c'est le même chapitre.

Monsieur Desmons :

Dernière question, c'était sur les 27 000 €, cela concerne que Copernic ? Est-ce que l'école Duclos ne fait pas aussi venir des douaisiens, des habitants Frais Marais sur notre commune ?

Monsieur le Président :

Non. Il faut être très clair. Il y a dans toutes les écoles de Waziers des élèves qui viennent d'autres communes, de Douai, de Sin Le Noble, dans nos CLIS par exemple, nous accueillons des élèves de tout l'arrondissement de Douai, sans demander de retour aux autres communes. La Clochette a une convention particulière. Je rappelle que les deux écoles de La Clochette ont été fermées par les commissions sécurité, que les travaux que devait réaliser le maire de Douai étaient très très importants et que, compte tenu d'une diminution des effectifs sur Notre-Dame, il m'a demandé la possibilité de faire en sorte qu'on accueille les élèves de La Clochette moyennant finances.

Nous avons donc signé une convention. Le calcul pour Jacques Vernier était intéressant. Il faut savoir, quand je dis les choses souvent on ne me croit pas, souvent on critique, mais par exemple le coût d'un élève à Waziers est supérieur de 180 € à celui de Douai parce que nous ne donnons pas les mêmes choses et même en comptant cela Jacques Vernier avait considéré que cela lui coûtait moins cher que de reconstruire deux écoles. Voilà l'accord qui été signé et c'est ce que j'expliquai à Frédéric Chéreau cette semaine : il ne peut pas me demander d'appliquer le même tarif qu'à Douai puisque les enfants scolarisés à Douai n'ont pas le même niveau de service. Un exemple, les enseignants ont 18 € par élève pour toutes les sorties culturelles, nos élèves ont un livre tous les ans à la fête du livre, au moment de Noël les maternelles ont un jouet, les primaires ont un spectacle que n'ont pas les élèves de Douai. Effectivement, il me dit lorsqu'il fait ses comptes cela lui coûte autant, un peu moins de 1000 € par élève à Douai et nous, nous sommes à presque 200 € de plus. Il faut le savoir et je n'entends jamais personne nous féliciter de ce que l'on donne à nos élèves.

Monsieur Desmons :

Ok, je n'ai pas d'autres questions.

Si vous voulez notre position, il y a beaucoup de transferts de charges comme vous l'avez dit, beaucoup de petites sommes, et sur les grosses sommes il n'y a pas de problème, donc c'est ok pour nous.

Monsieur le Président :

La DM est donc votée à l'unanimité.

### **Finances : convention entre la commune de Waziers et le collège Romain Rolland pour l'utilisation de la piscine municipale lors de l'année 2014/2015**

Monsieur le Président :

C'est un forfait de 2500€ par an, pour que le collège puisse nous reverser ce qu'il reçoit du Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité.

### **Finances : révision des prix Scolarest**

Monsieur le Président :

Je l'ai expliqué en commission des finances, nous nous sommes aperçus que le document que nous avez envoyé SCOLAREST pour la délibération du dernier conseil municipal n'était pas bon.

Nous avons en machine l'ensemble des données, et quand il y a une augmentation de 0,56, il nous suffit de multiplier par 0,56% et d'appuyer sur un bouton pour avoir un nouveau prix.

Donc nous, au niveau de la facturation nous sommes bons, sauf que la délibération n'a pas été faite à partir de nos chiffres mais à partir des chiffres erronés de SCOLAREST.

La facture arrivant à la perceptrice, elle nous informe qu'elle ne peut pas payer puisque la délibération ne correspond pas, même si elle est d'accord avec nos chiffres.

Avez-vous des questions.

Monsieur Desmons :

Non, mes collègues sont allés consulter, c'est peut être l'occasion de parler du point 18 qui est justement dans le rapport.

Monsieur le Président :

SCOLAREST a refait la même erreur dans son rapport. Il s'agit d'un rapport pas d'une convention ou d'une facturation. L'erreur n'influe absolument pas sur les recettes de la ville. Nous l'avons informé : il doit nous renvoyer le rapport avec la modification.

Pas de problème ?

Adopté à l'unanimité.

Nous allons retirer la délibération sur le rapport d'utilisation de la DSU puisqu'en vérifiant ce rapport, je me suis aperçu que nous avons mélangé du 2015 et du 2014 sur quelques chiffres. Comme nous avons jusqu'au 31 mars pour la passer, nous la présenterons au prochain conseil.

### **Finances : subvention de fonctionnement au CCAS**

### **Finances : subvention de fonctionnement au Centre Social**

Monsieur le Président :

C'est la délibération que nous passons tous les ans et qui permet de verser au mois de janvier à l'un et à l'autre le 12<sup>ème</sup> de la somme de la subvention de l'année précédente notamment pour les salaires.

Pas de souci ?

Monsieur Desmons :

Pas de problème, comme d'habitude c'est purement technique, par contre j'en profite pour vous poser la question que ma collègue vous a posée lundi, en tant que membre d'honneur du Centre Social, est ce que vous pouvez me donner le nombre d'adhérents ?

Monsieur le Président :

Je suis surpris, vous étiez à l'assemblée générale, vous auriez dû lever la main et demander le nombre d'adhérents, il faut le demander au Président.

Monsieur Desmons :

Je le demanderai au Président.

Donc vous ne souhaitez pas donner l'information ?

Monsieur le Président :

Je ne l'ai pas en tête, je ne vais pas vous dire de bêtises.

Adopté à l'unanimité.

### **Finances : demande de garantie d'emprunt sollicitée par Maisons et Cités pour 20 logements Cité Berce Gayant (tranche 3)**

Monsieur le Président :

En France, plus on simplifie les lois, plus c'est compliqué.

Auparavant pour une garantie d'emprunt, le bailleur négociait son emprunt avec tous les éléments et revenait vers nous en nous indiquant l'emprunt, le taux, les conditions.

Maintenant, le bailleur s'adresse au Maire, lui demande un courrier indiquant qu'il va passer la demande en conseil municipal avec un avis favorable. Ce courrier permet ensuite au bailleur d'aller demander ses emprunts à la caisse des dépôts et consignations, et ensuite on nous demande de passer cette délibération afin de donner un avis. Enfin, nous passerons une délibération quand Maisons et Cités aura négocié son emprunt avec les taux et les caractéristiques.

Cette délibération est un accord préalable et pas un accord définitif sur les différents prêts. Je rappelle que cette garantie d'emprunt permet de faire baisser les taux d'un demi-point à un point et donc au revenu de logement et donc au loyer ; je vous signale également que la loi sur le logement social fait en sorte que nous sommes en train de réaliser les derniers logements sociaux financés sur Waziers puisqu'après les opérations du Faubourg Morelle, il y aura encore des logements sur la Berce Gayant et ensuite nous n'aurons plus de logements sociaux par les HLM, par contre, les bailleurs privés pourront, eux, sans contrôle, sans négociation avec nous, construire des logements privés dans lesquels ils pourront accueillir des familles.

Monsieur Desmons :

Vous connaissez notre position habituelle sur les garanties, donc nous sommes contre.

Adopté à la majorité, avis contre du groupe d'opposition.

### **Finances : remboursement de frais de géomètre**

Monsieur le Président :

Vous vous souvenez que nous avons fait jouer notre droit de priorité pour acquérir un terrain près de l'A21 qui atterrit sur la rue Ferry et qui nous permettra une sortie et une entrée sur le futur agrandissement de la zone commerciale.

Le particulier avait demandé l'achat de ce terrain jouxtant sa propriété à l'Etat pour pouvoir avoir accès à son logement et pour cela il avait dû faire passer un géomètre.

Il est venu me voir, je me suis engagé à rembourser le géomètre et je lui expliquais que le jour où nous réaliserons la voirie, ce sera une voirie publique et qu'il aura donc accès à son logement.

Je vous demande qu'on lui rembourse les 1 000€ de frais de géomètre.

Pas de problème.

Adopté à l'unanimité.

### **Ressources humaines : classes de neige 2016 et séjours durant les vacances de février : rémunération du personnel de service**

Madame Morantin :

Il est demandé au Conseil Municipal de :

-Fixer la rémunération mensuelle hors avantage en nature du personnel de service lors des classes de neige ainsi qu'il suit :

- Rémunération brute forfaitaire journalière : 119.05 € (basée sur le taux du SMIC en vigueur).
- Gratuité des repas pendant le séjour correspondant à un avantage en nature au taux en vigueur au 1er janvier 2016.

- Fixer la rémunération mensuelle hors avantage en nature du personnel de service lors des séjours février 2016 ainsi qu'il suit :

- Rémunération brute forfaitaire journalière : 117.78 € (basée sur le taux du SMIC en vigueur).
- Gratuité des repas pendant le séjour correspondant à un avantage en nature au taux en vigueur au 1er janvier 2016.

Les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Adopté à l'unanimité.

### **Ressources humaines : création de poste dans le cadre du dispositif contrat d'avenir**

Monsieur le Président :

Il s'agit d'un poste pour les services techniques, pour l'accueil et l'approvisionnement sur les produits d'entretien.

Pas de problème.

Adopté à l'unanimité

### **Bibliothèque : accès gratuit à la bibliothèque pour les élèves du collège Romain Rolland**

Madame Morantin :

Par délibération en date du 18 juin 2015, le conseil municipal a voté les tarifs de la bibliothèque comme suit :

- Pour les waziérois : inscription et prêts de livres gratuits,
- Pour les extérieurs : cotisation annuelle de 15 € comprenant l'inscription et le prêt de livres.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser l'inscription et le prêt de livres gratuits aux collégiens extérieurs fréquentant le collège Romain Rolland.

Monsieur le Président :

Les élèves du collège travaillent beaucoup avec la bibliothèque, pour les quelques élèves qui ne sont pas waziérois, nous vous proposons la gratuité.

Monsieur Desmons :

Oui, bien sûr.

Adopté à l'unanimité.

### **Intercommunalité : arrêt de Projet PLH**

Monsieur Richard :

Le PLH doit définir, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Ce programme doit avoir l'ambition de devenir le socle de référence d'autres démarches à engager grâce à une élaboration et une construction partagée de la politique locale de l'habitat, d'une part avec les élus du territoire et, d'autre part, avec les acteurs et partenaires de notre territoire. Ce programme doit être compatible avec le SCOT, ses objectifs doivent être explicitement retranscrits dans les PLU.

A noter que le premier PLH a été adopté le 19 octobre 2007 pour la période 2007-2013. Par délibération du 04 février 2011, la CAD a décidé d'engager la procédure de révision de son PLH : suite aux différentes remarques et demandes de modifications des partenaires suite à l'envoi de l'arrêt projet, il a été décidé de ne pas aller jusqu'à l'adoption définitive.

Par délibération en date du 4 juillet 2014, le PLH a donc été prorogé de 2 ans soit jusqu'en 2015.

La mission de finalisation du PLH conduisant à sa validation a été confiée au Cabinet SPIRE.

L'élaboration de ce deuxième PLH doit prendre en compte :

- Les nouvelles évolutions législatives et le renforcement des champs d'intervention possibles et obligatoires de l'EPCI,
- Les demandes de modifications des partenaires notamment, l'actualisation des données du diagnostic sur le marché immobilier local, la vacance... , les réponses à apporter sur le devenir des cités minières et la lutte contre l'habitat indigne, la priorisation des orientations stratégiques...

Concernant le diagnostic, l'actualisation et la complétude des données du diagnostic initial a permis de mettre en évidence les multiples enjeux auxquels est confrontée l'agglomération

dont le plus prégnant est celui de l'attractivité résidentielle (la CAD peine à retenir ses habitants ou en attirer de nouveaux).

Suite à l'examen de l'offre territoriale, des besoins des habitants et de l'enjeu d'attractivité, 7 orientations stratégiques ont été définies :

- 1- Calibrer et territorialiser de façon équilibrée la construction de logements pour répondre aux besoins,
- 2- Diversifier la construction de logements et répondre à la demande sociale,
- 3- Intensifier la requalification du parc privé et social,
- 4- Mieux répondre à la diversité des besoins des demandeurs de logements,
- 5- Favoriser la mixité sociale et promouvoir un aménagement durable,
- 6- Animer et promouvoir la politique communautaire de l'habitat,
- 7- Mobiliser les moyens nécessaires pour répondre à l'ambition du PLH.

Ces 7 orientations stratégiques ont, ensuite, été déclinées en 26 actions.

Exemples :

- programmer et soutenir l'offre nouvelle du parc locatif social,
- mettre en œuvre une politique foncière,
- calibrer les moyens financiers aux ambitions politique habitat.

L'enveloppe financière consacrée pour le PLH sur la période 2016-2021 (hors actions non chiffrées) : 2 309 333 €

Le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire a été arrêté en conseil communautaire le 16 octobre 2015. Il présente les grandes orientations de la politique communautaire de l'habitat pour les 6 années à venir, ainsi que le cadre et les axes d'intervention privilégiés par les élus de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et du décret n°2005-317 du 4 avril 2005 relatif aux Programmes Locaux de l'Habitat, chaque conseil municipal est appelé à délibérer pour formuler un avis plus particulièrement sur les moyens relevant de ses compétences respectives dans le cadre du PLH.

Après présentation du diagnostic et des sept grandes orientations, il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur l'arrêt projet du PLH.

Madame Charlet :

C'est un peu ambigu, comme cela à brûlé pourpoint, la demande est quoi exactement ? De dire on arrête le projet ?

Monsieur le Président :

Dans votre dossier, il vous était proposé de consulter.

Madame Charlet :

Non. En commission des finances vous m'avez dit que j'avais deux dossiers à voir sur la table.

Monsieur le Président :

Oui, la DSU et SCOLAREST, et vous êtes venus le voir. Je n'avais pas parlé du PLH.

Madame Charlet :

Si, les questions que j'avais à vous demander : dossier DSU, dossier PLH. Si, si, je l'ai demandé monsieur le Maire, c'est sûr.

Monsieur le Président :

Alors quelles sont vos questions ?

Monsieur Desmons :

En tout état de cause, les conseillers municipaux auraient dû avoir plus que ces trois mots là-dessus, c'est un sujet tellement important que cela aurait dû être dans le dossier. Nous n'avons pas eu les éléments. J'ai une mémoire visuelle, j'ai besoin de lire le document pour comprendre de quoi il s'agit, la présentation de monsieur Richard ne me suffit pas pour prendre une décision ce soir.

Monsieur Richard :

Il vous est demandé de délibérer, il ne vous est pas demandé de prendre une décision.

Monsieur Desmons :

D'approuver ou pas la présentation du projet PLH. C'est un premier problème sur la forme, deuxième problème sur la forme, c'est qu'apparemment cela a été délibéré en conseil communautaire d'octobre et les mairies avaient deux mois pour se prononcer. Nous sommes le

17 décembre donc, de toute façon, nous sommes hors délai et si nous ne répondons pas dans les délais l'avis n'est pas pris en compte.

Donc, moi je ne prends pas part au vote, je n'ai pas assez d'éléments.

Monsieur le Président :

Oui, mais vous ne prenez pas part au vote mais cela sera accepté.

Je vous fais remarquer que les procès-verbaux concernant ce dossier sont à disposition à la CAD.

Monsieur Desmons :

Cela n'empêche que les mairies doivent mettre à la disposition des conseillers municipaux. Je me les suis procuré.

Monsieur le Président :

Est-ce que vous m'écoutez monsieur Desmons ? Je vous dis que les procès-verbaux des délibérations de la CAD sont à disposition pour tous les habitants de la ville et nous affichons à chaque fois qu'on le reçoit, que cela peut être consulté, donc vous pouviez le consulter.

Monsieur Desmons :

Cela n'empêche que vous êtes en tort de ne pas avoir mis les éléments suffisants, ce n'est pas la première fois malheureusement.

Monsieur le Président :

Pardon ! Ce n'est pas la première fois que vous n'avez pas accès aux documents ?

Monsieur Desmons :

Oui, tout à fait.

Monsieur le Président :

Vous avez une procédure, faites là monsieur Desmons.

Monsieur Desmons :

Jamais deux sans trois, si cela devait se reproduire une troisième fois, nous irons au tribunal administratif.

Monsieur le Président :

Si vous y allez comme cela nous allons être clairs, je vais me limiter strictement à ce que m'oblige la loi et vous savez très bien que vous n'allez pas être gagnant.

Monsieur Desmons :

Non, je ne suis pas d'accord.

Monsieur le Président :

Vous allez le découvrir dès le prochain conseil municipal, je ne vais vous donner que les documents strictement nécessaires. Vous en avez beaucoup plus et vous le savez.

Monsieur Desmons :

Tous les ans vous me dites cela monsieur le Maire.

Monsieur le Président :

Ayez le courage de me dire : oui monsieur le maire c'est vrai.

Monsieur Desmons :

Mais je vous le dis régulièrement que vous nous donnez des éléments quand on vous les demande, mais là il en manque un et je vous le fais remarquer, c'est tout.

Monsieur le Président :

Je vous dis que vous auriez pu l'avoir, et la preuve c'est que vous l'avez eu.

Monsieur Desmons :

Je me le suis procuré.

Monsieur le Président :

Monsieur Desmons, je vous rappelle que tous les documents concernant la CAD sont à disposition et à chaque fois affichés. Il faut aussi se déplacer, regarder, ne pas attendre du tout cuit.

Monsieur Desmons :

De toute façon, nous sommes hors délai, donc même ce problème-là vous n'en avez pas parlé.

Monsieur le Président :

Non mais vous auriez pu avoir les éléments.

Je voudrais vous entendre dire : oui, c'est vrai, j'aurai pu les avoir.

Monsieur Desmons :

Oui, je les ai.

Monsieur le Président :

Donc ne me faites pas de procès, monsieur Desmons.

Monsieur Desmons :

Les 29 conseillers municipaux, ce soir, n'ont pas pu se prononcer.

Monsieur le Président :

Je prends acte que vous ne participez pas au vote, nous, nous allons y participer, nous allons l'adopter et je prends acte également que vous me demandez d'appliquer strictement la loi dans ce domaine, et je vais l'appliquer, j'ai bien compris.

Donc ce rapport est adopté à l'unanimité, l'opposition ne prenant pas part au vote.

Monsieur Desmons :

Sur le fond, pourquoi pas, mais c'est la forme.

Monsieur le Président :

Oui, mais à chaque fois c'est la forme, je vous ai rarement vu intervenir sur le fond. On m'a toujours expliqué, c'est dialectique, quand on se prononce sur la forme, c'est parce que c'est le fond que l'on veut viser.

### **SCOLAREST : rapport d'activité DSP 2014/2015**

Madame Morantin :

Je vous signale également que ce rapport est consultable au secrétariat général. Avant de commencer, nous avons fait une synthèse de ce dossier qui est très conséquent. Je ne vais pas lire trop vite comme cela vous pourrez enregistrer les informations.

Contexte

Par délibération en date du 31 octobre 2001, le conseil municipal a décidé le principe de la délégation de service public pour la restauration collective et a autorisé la concession de la restauration pour une durée de 15 ans. Scolarest a été désigné comme le titulaire de la convention de la concession pour une période pouvant aller jusqu'en 2018.

Les missions confiées à Scolarest sont notamment, l'exploitation et la gestion de la cuisine centrale et de ses équipements, l'approvisionnement des denrées et autres consommables qui concourent à la fabrication et au conditionnement des repas, l'élaboration des menus, la confection des repas, l'entretien des locaux, l'encadrement et la formation du personnel de la cuisine centrale...

#### I- Bilan qualité / environnement

Concernant la sécurité des aliments, un plan de contrôle matières premières a été élaboré par la direction qualité en lien avec la plateforme logistique qui livre l'établissement. Ce plan de contrôle s'appuie sur une analyse des dangers réalisée avec les experts d'un laboratoire indépendant et ce pour chaque famille de matières premières (fruits et légumes, viandes cuites...). Chaque famille de produits fait ainsi l'objet de contrôles ciblés : analyses bactériologiques, physico-chimiques afin de s'assurer de la qualité et de la salubrité des approvisionnements.

Une charte d'engagements volontaire de progrès nutritionnels a également été élaborée. Cette démarche volontaire prend en compte les recommandations gouvernementales et les avis scientifiques en vigueur.

#### A- Prestations aux usagers

- Réalisation d'enquêtes de satisfaction afin d'identifier les principales attentes des décideurs et des convives (questionnaires bâtis autour de la qualité, le service, les choix...).

- Commissions de restauration : trois commissions par an réunissent les membres de différents services ou écoles, des associations de parents d'élèves. Parmi les sujets de la commission, la température des menus servis peut être abordée.

- Gestion des particularismes : allergies alimentaires : Scolarest propose un « Protocole d'Accueil Individualisé » avec la mise en place d'un panier repas apporté par la famille ou d'un plateau de l'agro-alimentaire garanti sans les principaux allergènes.

Les menus sont adaptés aux convictions religieuses : Pour tenir compte des convictions religieuses, des aménagements sont réalisés dans les menus. (Ex : pas de viande le vendredi saint, alternative aux préparations à base de viande de porc).

- La nutrition : SCOLAREST applique le décret et arrêté du 30/09/2011 sur la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire.

Mise en place d'une méthode d'éducation nutritionnelle SCOLAREST « Equilibris » qui va permettre une approche éducative et ludique pour « manger juste ».

#### - Animations des restaurants et repas à thèmes

Dans les restaurants, des animations sont proposées à destination des enfants. Elles ont différents objectifs : éveiller les enfants aux saveurs ; informer et compléter leurs connaissances sur l'équilibre alimentaire ; fêter ensemble les dates importantes du calendrier ; rendre le repas plus attractif ; aborder des thèmes liés à notre société comme l'environnement,...

Repas à thèmes : repas italien, repas « Belle et Sébastien », repas de Noël, Galette des rois, mardi gras, repas « Heidi », repas de Pâques, repas de fin d'année scolaire.

- Croq'planète : lieu d'échange et d'éveil, c'est le restaurant éco citoyen des petits, créé, pensé et imaginé par eux.

- Communication parents : site internet, lettre d'information « Le bouche à oreille » mise en ligne 3 fois par an, envoi d'une « Enews » tous les mois à l'ensemble des clients Scolarest.

#### B- Hygiène et Sécurité des aliments

Les analyses bactériologiques et audits d'hygiène ont été réalisés par un laboratoire d'analyses microbiologiques indépendant : ALPA. Elles sont destinées à évaluer le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication par les équipes de l'établissement, ainsi que la qualité et la salubrité des produits préparés par la cuisine centrale.

Des analyses sont, également, effectuées sur les surfaces et matériels au contact des denrées afin de vérifier le respect et l'efficacité des procédures de nettoyage et désinfection.

Les analyses ont été satisfaisantes.

#### C- Politique environnementale

Elle s'articule autour de 4 axes :

- réduire, trier et valoriser les déchets
- préserver les ressources en eau
- réduire les consommations d'énergie
- diminuer l'empreinte carbone

Un guide de bonnes pratiques environnementales a été établi et aide à appréhender l'impact de l'activité Scolarest sur l'environnement.

+ Lutte contre le gaspillage alimentaire avec le concept « Gaspi NON merci ».

#### II- Bilan technique et financier

Un bilan technique a été réalisé et porte sur les travaux d'entretien et de maintenance, ainsi que sur les améliorations d'ordre technique ou réglementaire effectuées.

Un bilan financier a, également, été effectué et porte sur la fréquentation, les comptes d'exploitation, la tarification et encaissement et les clients extérieurs.

#### Chiffres-clés :

Moyenne mensuelle : 364 couverts.

57 176 repas pour l'année scolaire 2014/2015 ont été servis pour un total de 159 jours d'activité (139 jours scolaires et 20 jours ALSH).

Evolution de la fréquentation : 2013/2014 : 63172

2014/2015 : 59 755

Soit un écart de 3 417

#### Axes de progrès pour 2015/2016

- Bâtiment et matériel : réfection extérieure du bandeau bois et remplacement des thermoscelleuses
- Prestation : relooking de la présentation des menus, mise en avant des produits par la mise en place d'un « d'où vient mon assiette », privilégier des produits issus de l'agriculture biologique et raisonnée, « les races à viande » et les produits locaux.

#### Monsieur le Président :

Comme vous avez pu lire dans la presse, notre restaurant scolaire a été visité deux fois par les agriculteurs. Le contenu des articles était exagéré. La seule chose réelle concernait le poulet Thaïlandais. Dès le lendemain, je suis intervenu auprès du groupe Compass afin qu'il n'y ait plus de poulet Thaïlandais servi au restaurant scolaire. C'est un peu compliqué, des normes sont imposées à ce type de sociétés, ils ont obligations d'utiliser des produits sous vide, etc. Nous avons eu plusieurs réunions concernant ce problème afin de demander à Scolarest de réviser ses positions, c'est-à-dire de commencer à réfléchir et à entamer l'utilisation de certains produits d'agriculteurs de la région proche, de faire en sorte que les produits soient de plus en plus français, avec la complexité que vous connaissez par rapport à l'Europe et par rapport aux règles des marchés qui sont imposées à ces sociétés.

Suite à une réunion qui a eu lieu, il y a une dizaine de jours, avec la société Scolarest, celle-ci a accepté de travailler comme nous lui demandions et nous allons avoir à partir de début janvier une modification progressive de l'approvisionnement des produits.

Nous aurons une fois par semaine ce que nous appellerons « une assiette locale », « une assiette verte », sur des produits choisis et suivis.

Bien évidemment, cette différence d'approvisionnement a un coût. Elle s'établit après une première négociation autour de 0,40 € l'assiette. Donc il nous est financièrement impossible de dire, nous allons faire 4 jours/semaine à 0,40 € l'assiette.

Nous allons donc y aller progressivement et Scolarest a accepté de prendre en charge un certain nombre de chose et nous commencerons par une journée/semaine. J'espère que dans deux ans ce sera deux jours avec des produits de traçabilité et, dans les restaurants il y aura le nom de l'agriculteur, où il se trouve, et toute une signalétique qui va changer.

Je m'étais engagé auprès du syndicat des agriculteurs sur cette négociation. Nous aurons une réunion de travail et une conférence de presse avec Scolarest et les syndicats d'agriculteurs dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier pour annoncer les modifications.

Je remercie tout particulièrement le groupe Compass qui a été très réceptif à nos demandes et qui a fait des efforts pour que nous soyons le plus près possible d'un approvisionnement court.

Vous avez d'autres questions ?

Monsieur Desmons :

Oui, moi j'ai une question, vous parlez de progressivité, mais la DSP s'arrête en 2018, que fait-on après ? Le savez-vous déjà ? Quelles sont vos ambitions sur ce sujet ?

Monsieur le président :

On verra à ce moment-là. 2017. Il y a une commission d'appels d'offres, madame Frasca y participe.

Madame Frasca :

J'ai consulté le dossier Scolarest, à la page 59, de mémoire, il y a les tarifs. Tout à l'heure nous avons dit qu'il y avait une erreur de Scolarest et que cela va être modifié.

Monsieur le président :

C'est leur service financier de Marseille qui gère et qui a reconnu qu'il y avait une erreur. Nous avons procédé à une vérification des factures de 2014 et 2015, elles sont bien facturées au bon prix selon notre calcul.

Monsieur Desmons :

Ce que veut dire madame Frasca, c'est que ce rapport, d'habitude, nous l'adoptons sans difficulté quand les éléments donnés ne posent pas de problème, mais là il y a cette page sur les tarifs, alors est ce que l'on peut l'adopter sous condition qu'ils mettent à jour leur page de tarifs.

Monsieur le Président :

C'est ce que j'allais vous proposer, qu'on l'adopte sous réserve de la modification de cette page.

Monsieur Desmons :

Alors, ok pour nous.

Adopté à l'unanimité sous réserve de la modification de la page où il y a une erreur.

Monsieur le Président :

Je voulais revenir sur le PLH puisque vous avez annoncé une contre vérité.

Monsieur Desmons :

Oui, je vois que vous êtes content, vous avez une réponse à apporter la dessus, je l'ai vu.

Monsieur le Président :

Oui, je vais vous lire ce que nous dit monsieur Chéreau. Il nous envoie la position de la CAD effectivement du 16 octobre 2015, il nous l'envoie le 16 novembre 2015, c'est-à-dire un mois après, et dans son courrier il nous précise bien, « conformément à la disposition précitée, je vous invite à me faire parvenir l'avis de votre commune dans les deux mois suivant la présente notification ».

D'accord ?

Monsieur Desmons :

Ok.

Monsieur le Président :

Donc nous avons jusque mi-janvier, effectivement notre avis était important.

Monsieur Desmons :

Sauf que cela vous laisse l'opportunité de refaire un petit conseil municipal sur ce point.

Monsieur le Président :

Que sur ce point-là ! Non vous rigolez ?

Je vous répète, être conseiller municipal ce n'est pas attendre chez soi d'avoir tous les documents, il faut passer en mairie. Il est affiché que le compte rendu de la CAD est consultable dès que nous l'avons.

### **Enquête publique : projet de parc éolien dit « Les Moulins »**

Monsieur Humery :

La Société Energie 08 située 98 rue du Château 92100 Boulogne Billancourt a présenté une demande en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter un parc éolien de 6 aérogénérateurs.

Cette demande est soumise à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous la rubrique 2980-1 (installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent en regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50m).

Un exemplaire du dossier est donc mis à disposition du public du lundi 14 décembre 2015 au vendredi 22 janvier 2016 en Mairie de Dechy, Roucourt et Cantin où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture de ces mairies.

En vertu de l'article 6 de l'arrêté préfectoral, il est demandé à l'assemblée délibérante de formuler un avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Monsieur le Président :

Vous avez vu que le CD était consultable au service urbanisme. Nous vous proposons de prendre acte parce que nous n'allons pas décider en lieu et place des habitants des communes concernées.

Monsieur Desmons :

Ok pour nous pour prendre acte.

Cette décision de prendre acte est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération portant autorisation d'ouverture des commerces le dimanche**

Monsieur le Président :

La loi Macron autorise l'ouverture 12 fois par an des commerces, en sachant qu'un certain nombre de commerces est exonéré de nous demander notre autorisation, par exemple chez nous il y a LEROY MERLIN et BUT, par contre d'autres commerces y sont obligés.

La pratique est la suivante : les demandes doivent nous être adressées avant le 31 décembre de l'année précédente, et doivent respecter en contrepartie, les salariés ont droit à :

- Un salaire au moins double
- Un repos compensateur équivalent en temps (en même nombre d'heures travaillées ce jour-là).

Nous avons une demande de BOULANGER et LIDL pour des ouvertures qui n'excèdent pas 5 jours.

Jusque cinq jours, c'est uniquement l'avis du conseil municipal. Au-delà de cinq, notre délibération est assujettie à l'avis de la CAD.

Pas d'opposition ?

Monsieur Bachiri :

Juste une précision monsieur le Maire, quand vous dites cinq jours, vous parlez de cinq dimanches ?

Monsieur le Président :

Cinq dimanches.

Monsieur Bachiri :

Cela veut dire qu'aujourd'hui la loi Macron dit que jusque cinq dimanches nous n'avons plus besoin de l'avis du conseil municipal, nous avons besoin de l'avis de cinq à douze.

Monsieur le Président :

Non, je répète la loi Macron : jusque cinq jours, c'est l'avis du conseil municipal, en sachant que même si nous donnons un avis négatif ils ont le recours à la loi Macron et donc sera accepté. Si cela dépasse cinq et jusqu'à douze, il faut l'avis du conseil municipal et celui du conseil communautaire.

Monsieur Bachiri :

L'avis que nous prenons ce soir, cela veut dire que nous n'allons pas au-dessus des cinq dimanches !

Monsieur le Président :

Ils n'ont pas demandé plus.

Monsieur Bachiri :

Quand vous dites qu'aujourd'hui il n'y a que BOULANGER et LIDL, et avant le 31 décembre.

Monsieur le Président :

Pour l'année prochaine.

Monsieur Bachiri :

Et nous avons la position des délégués du personnel ? Ils ont donné leur avis ou pas ?

Monsieur le Président :

Mais monsieur Bachiri, je vous répète, vous n'avez pas bien compris. La loi Macron, c'est du cinéma que l'on est en train de nous faire, puisque de toute façon, si nous donnions un avis négatif, nous serions hors la loi et le Sous-Préfet donnerait un avis positif. Quelque soit l'avis des uns et des autres, c'est la loi.

Monsieur Bachiri :

Parce que moi j'avais surtout compris, que jusque cinq dimanches effectivement il n'y avait plus trop besoin d'avis puisqu'ils avaient la loi pour eux et par contre de cinq à douze, donc ces sept dimanches supplémentaires, et là c'est bien le conseil municipal qui valide l'autorisation ou pas.

Monsieur le Président :

Vous avez mal compris.

Monsieur Bachiri :

Et bien non monsieur le Maire, je pense que là-dessus, j'ai même raison, je peux vous apporter les documents qui vont bien, parce que monsieur le maire, pour la simple et bonne raison que c'est l'explication que nous avons eu chez LEROY MERLIN.

Monsieur le Président :

LEROY MERLIN n'est pas concerné. Il y a une série de magasin, LEROY MERLIN, BUT, etc, ne sont pas concernés.

Monsieur Bachiri :

Je vous rappelle que le magasin de détail de meubles et de bricolages, LEROY MERLIN en fait partie.

Monsieur le président :

La liste que l'on vous donne, ce sont les magasins qui ne sont pas concernés. C'est sans autorisation préalable.

Monsieur Bachiri :

Oui mais la liste que vous y mettez, le bricolage est dans la liste.

Monsieur le Président :

Dans la liste où il ne faut pas d'autorisation. Lisez bien la délibération.  
Votre avis ?

Monsieur Desmons :

Ok pour nous.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Desmons :

Je ne résiste pas au plaisir de voter la loi Macron avec vous.

Monsieur le Président :

Je ne vote pas la loi Macron, monsieur Desmons.

Monsieur Desmons :

Je plaisante.

Monsieur le Président :

C'est de l'humour mal placé. Je dis que la loi Macron c'est du cinéma. C'est clair non ?

### **Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Acheteurs Publics**

Monsieur le Président :

C'est une adhésion que nous faisons tous les ans pour notre service marché, j'espère qu'il n'y a pas d'avis contraire.

Monsieur Desmons :

Pas de problème.

Adopté à l'unanimité.

### **Décisions prises par le maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Président :

Depuis la dernière réunion du conseil municipal, le maire a pris les décisions suivantes, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- J'ai signé la convention de mise à disposition de moyens entre les Restaurants du Cœur et la commune.

- J'ai loué à Monsieur MEURDESOIF Dominique domicilié au 45 rue du Calvaire à WAZIERS le garage n°2 Faubourg Morelle (CALVAIRE), à compter du 1er Décembre 2015. Le loyer trimestriel est fixé à 99,42€ et sera réévalué annuellement au 1er janvier de chaque année.

- J'ai mis à disposition gratuitement le garage n°2 rue Paul Eluard WAZIERS à Monsieur HAMDOU Ahmed domicilié au 1 rue du Barrou à Waziers, à compter du 4 Janvier 2016 (c'est l'un des deux garages que nous avons démolis).

- J'ai souscrit un contrat d'entretien pour l'ascenseur installé au Centre Culturel Georges Prêtre avec la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un montant annuel de 1 598,05 HT.

- Nous avons passé un contrat d'entretien pour l'ascenseur installé au Centre Social avec la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un montant annuel de 1 470,30€ HT soit 1 764,36€ TTC pour une durée d'un an.

### **Marchés publics :**

- MP 2015 – 034 : Marché de services ayant pour objet la location et l'enlèvement de bennes. Ce marché est passé selon la procédure adaptée (article 28 du CMP).

Les critères de jugements des offres :

- 1) Le prix : 60 %

- 2) Le délai d'intervention : 25 %
- 3) La logistique et les garanties d'exécution : 15%

Nous avons reçu 1 offre.  
Le marché est attribué à la société THEYS à Lallaing.

Le prix des prestations s'établit comme suit :

candidat	Prix HT BENNE 1	Prix HT BENNE 2	Nbre de passages 48 Benne 1	Nbre de passages 50 à 80 Benne 2
THEYS	111, 65 € HT	155, 30 € HT	5 359, 20 € HT	12 424, 00 € HT

### **Questions diverses**

Monsieur le Président :

Y a-t-il des questions diverses :

Monsieur Richard :

J'en avais une, mais j'ai révisé mon jugement, les groupes d'opposition iront s'informer à la CAD.

Monsieur le Président :

Comme vous voulez monsieur Richard.

Pas d'autre question ?

La séance est levée.